



Commission des finances et des affaires générales

040 - Ressources humaines

Proposition d'approbation des modalités de prise en charge des déplacements professionnels et de formation des agents

Rapport n° CD/2017/057

Service Chef de file :

A4 - Direction des ressources humaines

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Suite à l'avis favorable du comité technique, émis le 3 octobre dernier, et sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales, il est proposé au Conseil Départemental d'approuver les modalités de prise en charge des déplacements professionnels et de formation des agents, exposées dans le document annexé au présent rapport.

Le projet d'administration du Département du Bas-Rhin a renforcé le rôle des managers de la collectivité dans la gestion des ressources humaines qui deviennent ainsi les premiers relais Ressources Humaines auprès des agents de la collectivité.

Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail composés d'encadrants volontaires et de membres de la Direction des Ressources Humaines se sont réunis en 2016 afin d'échanger sur les pratiques managériales en matière de Ressources Humaines. Deux de ces groupes de travail ont relevé le besoin de clarifier les modalités de traitement des remboursements de frais de déplacement des agents et de veiller à l'homogénéité de leur application à l'échelle de l'ensemble de la collectivité.

Ces groupes de travail ont continué à se réunir durant le premier semestre 2017, pour évaluer la mise en œuvre des évolutions du dispositif.

Compte tenu des besoins de consolidation identifiés, dans la gestion du dispositif notamment, il est proposé au Conseil Départemental d'approuver les règles proposées, et qui ont été précisées, en matière de déplacements professionnels, et de mieux communiquer auprès des agents et des encadrants. Les modalités proposées pour la prise en charge et le remboursement des frais de déplacements professionnels et de formation sont présentées dans le règlement ci-joint.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Sur proposition de la Commission des Finances et des Affaires Générales et après avis favorable du Comité Technique réuni le 3 octobre 2017, le Conseil Départemental décide de fixer les modalités de prise en charge des frais de déplacements professionnels et de formation des agents tels que synthétisés dans le document figurant en annexe de la présente délibération.

Strasbourg, le 10/10/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY